



Date limite le 5 juillet 2018

Fonds régional d'aide aux revues culturelles

La Région Auvergne-Rhône-Alpes reconduit le dispositif d'aide aux revues culturelles. Il concerne la publication de revues culturelles papier ou numérique et l'appel à projets, annuel, est fixé au 5 juillet 2018.

Dans le cadre de la politique de soutien à l'édition indépendante, la Région a mis en place Le Fonds régional d'aide à la publication de revues culturelles papier ou numérique.

Destinée à maintenir et valoriser une production éditoriale riche et de qualité, cette aide concerne les revues culturelles de la région dont la ligne éditoriale relève des domaines suivants : suivants : littérature ; jeunesse ; art ; patrimoine culturel ; sciences humaines et sociales.

Les revues doivent être publiées sous format papier ou numérique, ou sur les deux supports, et leur diffusion est organisée en librairie, y compris pour les publications numériques.

Pour toute première demande, un rendez-vous de contact avec les services de la Région et de l'agence est nécessaire.

L'appel à projets est annuel et il est fixé au 5 juillet 2018.

Consulter les conditions d'éligibilité, les dépenses éligibles et les modalités de dépôt dans la fiche technique avant de remplir le dossier de demande.

Télécharger les documents

La [fiche technique](#)

Le [formulaire de demande](#)

Informations

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture

Narges Temimi, chargée de mission Économie du livre

Mail : n.temimi@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

Dernière édition : 25 juin 2024 à 16:47

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/fonds-regional-d-aide-aux-revues-culturelles>